

déposées par des particuliers, des associations ou même des communes contre des individus ayant endommagé gravement l'environnement, le paysage ou le patrimoine, le Procureur de la République a traité directement avec le coupable pour une amende souvent ridicule par rapport au dommage, sans même prévenir le plaignant.

Cette procédure étant nouvelle, nul ne sait trop comment réagir. Il faut pourtant savoir que si le Procureur et le coupable peuvent se mettre d'accord sur une transaction, celle-ci doit être entérinée par le Tribunal. Il importe donc d'être au courant pour intervenir à temps auprès du Tribunal par l'intermédiaire d'un avocat qui, seul, saura comment et par quelles voies. Pour être informé, il semble bien que le meilleur et peut-être le seul moyen consiste à bien préciser au moment du dépôt de plainte qu'on demande quelque chose: remise en état des lieux, dommages et intérêts... ou autre. Pour éviter les vices de forme qui rendraient la plainte irrecevable, il y a encore intérêt à passer par un avocat. Ce sont des plaintes déposées directement par un non-spécialiste auprès de la gendarmerie qui ont donné lieu aux incidents pour lesquels Luberon Nature a été alertée. R.S.

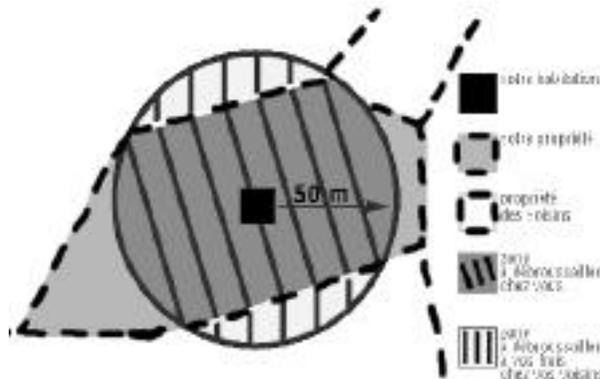
### **Le débroussaillage est une obligation qui incombe au propriétaire ou aux occupants du terrain**

Luberon Nature est parfois questionnée par des adhérents s'indignant que leur voisin n'ait pas débroussaillé son terrain, craignant qu'un incendie se propage et ne sachant que faire.

Il leur faut d'abord connaître les obligations exactes de débroussaillage à l'endroit considéré. La Mairie peut leur remettre un guide édité par la Région PACA. Elle doit également leur communiquer, à leur demande, l'arrêté préfectoral en vigueur à ce sujet. Elle peut aussi avoir pris des dispositions supplémentaires spécifiques à la commune.

Étant bien informé de ce qui doit être fait, il faut commencer par s'adresser au voisin négligeant en lui demandant de remplir ses obligations. S'il ne le fait pas, il y a lieu de s'adresser au Maire en lui demandant d'intervenir auprès du récalcitrant, et en cas de refus (ou de non exécution) persistant de celui-ci, de faire réaliser le débroussaillage par la commune aux frais du propriétaire. Il arrive malheureusement que le Maire ne fasse rien non plus ou bien démarre une procédure et ne la mène pas au bout. Dans ce cas et après avoir confirmé par lettre recommandée avec avis de réception la demande d'intervention, il faut s'adresser au Préfet qui peut se substituer au Maire pour intervenir.

Nous sommes à la disposition de nos adhérents pour les conseiller dans chacune de ces étapes. R.S.



Février  
2005

# Brèves nouvelles

0

LUBERON NATURE

38 ans d'action au service de l'environnement



ÉDITORIAL

## **Le militantisme environnemental n'est pas un long fleuve tranquille**

En ce début d'année 2005, que nous vous souhaitons pleine de bonheur, nous constatons avec plaisir qu'elle démarre sous d'heureux auspices concernant Luberon Nature.

Récemment, plusieurs articles de "La Provence" ont relaté notre action de façon très valorisante, qu'il s'agisse de notre action pour la préservation des murets et édifices anciens en pierres sèches ou de notre combat contre des dépôts sauvages (voir les articles figurant en pages 4 et 6-7).

Le 20 décembre, un important travail a été remis au Président et au Directeur du Parc Naturel Régional, apportant nos remarques et propositions pour la nouvelle charte à l'étude. D'ores et déjà, Monsieur Grégoire, Directeur du Parc, nous a indiqué qu'il tiendrait compte de ce travail. Ce document est consultable à notre bureau. Il n'est pas définitif et vos idées sont bien entendu les bienvenues.

En février prochain, Luberon Nature aura identifié l'ensemble des habitats de castors sur le Calavon, de sa source à la Durance. Il est clair que la préservation de ces castors et de leurs habitats passe par le respect de la qualité de l'eau de

la rivière et de sa permanence. Comme l'exige la loi sur l'eau en préparation au Parlement, il ne s'agit plus seulement d'avoir de l'eau propre au robinet mais une eau pure dans nos cours d'eau. Notre action s'inscrit dans cette perspective. Des enfants des écoles seront en outre sensibilisés au respect des castors et des écosystèmes aquatiques liés à la présence de leurs barrages, à l'occasion de sorties sur les lieux et d'une vidéo (en cours).

Également en ce début d'année, nous menons une action de sensibilisation auprès des jeunes sur l'importance des restanques en pierres sèches, notamment avec un groupe d'une trentaine d'Éclaireurs de France qui nous ont contactés. Par ailleurs, nous envisageons de dresser un inventaire des murets de pierres sèches afin de faire valoir l'intérêt de ces murets, tant dans la régulation de l'écoulement des eaux de pluie que dans l'identité des paysages locaux.

En ce moment même, un concours d'idées conçu par Luberon Nature et destiné à susciter des débats sur ce que signifie le paysage, et comment le respecter localement, est adressé à une demi-douzaine d'écoles de paysage et d'architecture. Ce concours se conclura par un atelier d'été de deux jours avec des experts et les candidats retenus. Les débats seront édités et diffusés.

Cette liste ne reflète que très partiellement nos actions en cours. Beaucoup d'entre elles répondent aux demandes de nos adhérents sur tel ou tel dossier, dont certains exigent de nos administrateurs d'y consacrer beaucoup de temps. Sans compter celui qu'ils consacrent à des commissions où leur présence permet de peser sur les décisions quand la qualité de l'environnement est en jeu.

Amicalement,

**Geneviève Dupoux-Verneuil**  
Présidente

*(Si certaines de ces actions vous concernent plus particulièrement, merci de proposer d'y participer, que ce soit par votre présence effective ou, si votre emploi du temps ne le permet pas, par du mécénat affecté à telle ou telle action).*

## Les dernières enquêtes publiques

Luberon Nature est vigilante et prend date des périodes d'enquête publique mais n'hésitez pas à nous contacter si un point du dossier concerné vous paraît irrespectueux de l'environnement. Les projets sont consultables par le public en mairie. Les dernières enquêtes qui ont été annoncées dans La Provence sont:

- **Mirabeau:** Enquête publique du 7 Février au 14 Mars 2005.  
Projet: Extension de la carrière au lieu-dit "Le Capon".  
Commissaire-Enquêteur : M. Jean-Pierre Dormoy.  
Lieu : Mairie de Mirabeau.
- **La Bastidonne:** Enquête publique du 1<sup>er</sup> Février au 3 Mars 2005.  
Projet: Révision du PLU et zonage d'assainissement.  
Commissaire-Enquêteur : Mme Isabelle Mimran-Brunet.  
Lieu : Mairie de La Bastidonne.
- **Céreste:** Enquête publique du 24 Janvier au 24 Février 2005.  
Projet: Établissement du schéma directeur d'assainissement.  
Commissaire-Enquêteur : ?  
Lieu : Mairie de Céreste.
- **Manosque et Volx:** Enquête publique du 17 Janvier au 18 Février 2005.  
Projet: Travaux d'aménagement de sécurité de la RN 96.  
Commissaire-Enquêteur : M. Dominique Kravetz, architecte.  
Lieu : Mairies de Manosque et de Volx.
- **Auribeau, Castellet, Caseneuve, Rustrel, Saignon, Viens, St Martin de Castillon:** Enquête publique du 24 Janvier au 11 Février.  
Projet: Mise en conformité des périmètres de protection des captages du Calavon  
Commissaire-Enquêteur : M. Michel Donnadiou, inspecteur.  
Lieu : Mairies des communes concernées.



**DIVERS**

---

### La loi "Perben 2" et la nouvelle procédure de "plaider coupable"

Nous avons été surpris par une conséquence, pourtant prévisible, de la nouvelle procédure de "plaider coupable". Suite à des plaintes



## PARTICIPATION À LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

### Sorties pédestres

#### ➤ **Dimanche 6 Février 2005: CIRCUIT DES MOURGUES (Fontaine-de-Vaucluse).**

Rendez-vous à 13h Cours Lauze de Perret à Apt (départ 13h15) ou à Fontaine-de-Vaucluse, Colonne du Poète à 13h45.

Durée: environ 2h / Dénivelé: environ 300 m

Les Baumes Rouges – Les Mourgues – Les Cabanes.

#### ➤ **Dimanche 6 Mars 2005: LAC DU BIMONT et LAC DE ZOLA (entre Aix et Sainte-Victoire).**

Rendez-vous à 8h15 Cours Lauze de Perret à Apt (départ 8h30) ou au parking du Bimont (D 10f) vers 9h30.

Durée: environ 4h à 5h de marche / Repas tiré du sac.

En cas de temps exceptionnellement clair, on pourra faire l'ascension de Ste Victoire par le sentier Imoucha, le Pas de l'Escalette et la Croix de Provence. Retour par le refuge de Cézanne.

#### ➤ **Dimanche 20 Mars 2005: LE VIEUX VILLAGE DU POIL (04, entre Mezel et Estoublon, au Sud de Digne).**

Rendez-vous à 7h45 Cours Lauze de Perret à Apt (départ 8h).

Durée: environ 4h à 5h de marche / Repas tiré du sac.

Sur la D 907 avant Mezel, prendre la D 17 en direction de Majastres. Arrêt à l'embranchement du chemin de la ferme du Saule Mort.

Chaque participant doit être à même de juger de ses propres capacités pour effectuer les randonnées pédestres. Il est aussi nécessaire d'être bien chaussé pour votre sécurité. Les sorties se faisant en voitures particulières, les personnes sans véhicule seront prises en charge dans la mesure des places disponibles.



## SOMMAIRE

### EDITORIAL ..... 1

#### Affaires

- "Environnement: Luberon Nature prend soin de la garrigue" (article de La Provence du 24/11/04) ..... 4
- Le feuilleton du Plateau des Roques et de son voisinage ..... 5
- "La pierre sèche sacrifiée sur l'autel du profit" (article de La Provence du 17/12/04) ..... 6-7
- La cave du Luberon à Coustellet ..... 8
- En attendant le "Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Apt", l'incohérence des PLU ..... 8
- Plan Local d'Urbanisme et assainissement individuel ..... 9

#### Participation à la vie locale et associative

- Sorties pédestres ..... 10
- Les dernières enquêtes publiques ..... 11

#### Divers

- La loi "Perben 2" et la nouvelle procédure de "plaider coupable"... 11
- Le débroussaillage est une obligation qui incombe au propriétaire ou aux occupants du terrain ..... 12



### Vous souhaitez nous aider ?

↳ Recueillez des informations sur les atteintes à l'environnement dans votre commune ou dans le Luberon: en conservant les bulletins municipaux, en regardant les affichages des permis en Mairie, les documents d'urbanisme (POS/PLU)... **La force d'une association, ce sont ses membres !** Merci de nous communiquer ces éléments (en localisant les problèmes sur une carte) aux coordonnées ci-dessous:



**B.P. 5, 84401 Apt cedex**

**Tél / Fax : 04.90.04.51.56**

**Attention, nouvel e-mail ! : [luberon.nature@wanadoo.fr](mailto:luberon.nature@wanadoo.fr)**



# Environnement : Luberon nature prend soin de la garrigue

Alors que les dépôts sauvages sont désormais interdits, il a fallu quatre années d'interventions multiples et beaucoup de ténacité à l'association Luberon Nature pour faire débarrasser un terrain jonché de matériaux en tous genres abandonnés sur près d'un hectare.

Ses responsables reviennent sur cet épisode malheureux.

"En avril 2000, en pleine garrigue, dans un terrain situé près du vieux moulin de Lioux, des promeneurs font une étrange découverte : au milieu de buissons et d'arbustes, se dresse une cabane de tôles rouillées. Alertés, d'impressionnants amas de ferrailles, de plastiques et de déchets de toutes sortes sont éparpillés sur le sol".

## Une bataille juridique qui durera 4 ans

Informée par les promeneurs, l'association Luberon Nature multiplie les démarches auprès du maire de la commune, du sous-préfet, du procureur de la République et même des pompiers. Une partie de billard s'engage alors entre les différentes administrations ... Elle durera quatre ans !

Mais Luberon Nature ne lâche pas prise. D'autant que le temps presse. Des dizaines de puits

sont prêts à s'enflammer dans cet environnement propice aux incendies.



Un dépôt sauvage qui n'incite pas à flâner du côté de Lioux. Photo D.D.

"Le 26 février 2004, devant l'insistance persistante de Luberon Nature, les gendarmes sont enfin dépêchés sur les lieux par le Procureur de la République. Compte tenu de son étendue, le dépôt relève en effet de la législation sur les installations classées. Le procès-verbal que dressent sur place les gendarmes est un inventaire à la Prévert : 150 jantes de vélos et de voitures, 100 m<sup>2</sup> de ferrailles, 40 carcasses d'appareils ménagers, 50 parapluies, 50 m<sup>2</sup> de planches de bois, 10 m<sup>2</sup> de plastiques divers, 20 moteurs, 110 pneus ..."

Sommés par les gendarmes de débarrasser les lieux, les propriétaires finissent par s'exécuter. Du 15 au 19 novembre dernier, une quinzaine de bennes de 10 mètres cubes achemine l'étonnante décharge sauvage vers des déchetteries appropriées.

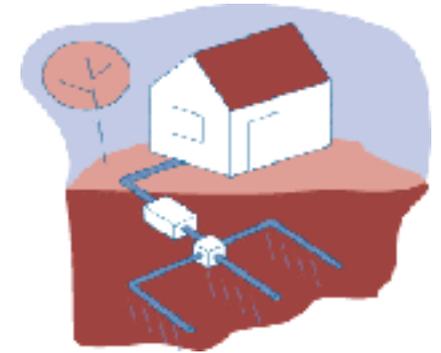
La garrigue, après avoir servi impunément de dépotoir durant de nombreuses années, retrouve enfin ses droits. Et pour longtemps. En effet, comme l'a affirmé le maire de Lioux, ce terrain situé en zone ND, est et restera inconstructible.

D.M.

## Plan Local d'Urbanisme et assainissement individuel

Dans notre dernier numéro, nous nous sommes élevés contre le maintien en assainissement individuel de lotissements entiers sur la commune de Maubec. Nous avons depuis pris connaissance de plusieurs projets de PLU et nous avons constaté que le phénomène est général et que dans trop de zones vouées à l'urbanisation, le principe d'assainissement individuel est maintenu. Les raisons de cette politique se trouvent en général dans la topographie de la commune et dans le coût élevé de l'installation d'un assainissement collectif pour de nouveaux quartiers, à l'écart des anciens.

En théorie, l'assainissement individuel peut être tout à fait efficace et la loi prévoit maintenant son contrôle par les municipalités. C'est très beau mais on ne voit pas comment il sera réellement possible de réaliser, de contrôler et d'entretenir un nombre important d'installations individuelles aussi bien que peut l'être un seul assainissement collectif. Le résultat se trouve dans la pollution stupéfiante du sous-sol, des puits, des nappes phréatiques et des cours d'eau qu'on rencontre dans la région. Dans notre précédent numéro



encore, nous avons relevé qu'un forage de 70 m de profondeur à Coustellet délivrait une eau "contenant des germes témoins d'une contamination fécale".

Tous les projets de PLU prévoient une augmentation sensible de la population et corrélativement une extension importante des zones urbanisables des communes. Quand une grande partie de cet accroissement se fait avec assainissement individuel, on accroît les origines de cette pollution contre laquelle on devrait au contraire lutter.

On ne peut pas, et cela ne serait pas raisonnable, s'opposer totalement à l'assainissement individuel. Luberon Nature insiste seulement auprès des Maires, des Services de l'État et des urbanistes pour que son utilisation soit strictement limitée, en principe aux habitations isolées. Il ne nous semble pas raisonnable pour une commune de prévoir des zones de développement urbain si elle n'a pas les moyens d'y installer un assainissement collectif correct. C'est faire courir à toute la région un risque sérieux pour l'avenir. Principe de précaution ou pas, c'est pourtant ce qui se fait.

R.S.

## La cave du Luberon à Coustellet

Dans notre précédent *Brèves Nouvelles*, nous avons indiqué qu'une enquête publique avait eu lieu à Maubec au sujet de la demande d'autorisation d'exploitation de la cave coopérative de Coustellet, qui fonctionne depuis 1923 mais dont l'exploitation n'a jamais été autorisée. Il existe quelques raisons à cette anomalie qui n'est pas aussi absurde qu'elle paraît, mais cela reste tout de même une anomalie. Certains diraient une bavure de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).



Luberon Nature a étudié le dossier de l'enquête et adressé au Commissaire-Enquêteur quelques remarques concernant les mesures à prendre (mesures obligatoires pour toute installation classée) afin d'éviter les pollutions systématiques ou accidentelles, en particulier celles du Calavon qui n'a pas besoin de cela ! Le Commissaire-Enquêteur, en accord avec nos remarques, a constaté que la Direction de la cave n'avait pas l'intention de prendre quelque mesure que ce soit. Il a donc donné un avis défavorable.

Que vont faire la DRIRE et la Préfecture ? Il ne paraît guère possible d'interdire l'activité de la cave... Il ne paraît pas possible non plus de lui permettre de continuer dans les mauvaises conditions actuelles. Affaire à suivre...

R.S.

## En attendant le "Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Apt", l'incohérence des PLU.

Dans notre numéro 88 de Juillet dernier, nous informions nos lecteurs de la mise en chantier du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Apt, et du fait que Luberon Nature était consultée dans cette affaire. Depuis cette date, nous n'avons plus entendu parlé de rien et il semble que la question soit, sinon enterrée, du moins au point mort. Mais pendant ce temps, les créations, révisions, modifications de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) se poursuivent dans les différentes communes, en toute incohérence entre elles puisque c'est ce SCOT qui devrait assurer la cohérence.

Nos élus se sentent-ils parfois responsables ?

R.S.

## Le feuilleton du Plateau des Roques et de son voisinage

Tandis que la société "Bétons et Granulats Sylvestre" a cessé toute activité sur le plateau et que la nature reprend peu à peu ses droits, ce qui ne doit pas faire oublier que le patrimoine historique et culturel a été effacé sur les lieux de son exploitation, tandis que la Justice semble enfin se préoccuper d'établir les responsabilités en vue de sanctionner le passé, les pierres sèches issues de démolitions de murets et bories continuent à descendre du plateau par bennes entières. Les traces de pneus montrent que ces bennes ont largement manœuvré sur les terrains récemment plantés de quelques oliviers par M. Chevalier. Faut-il rapprocher ceci de cela ? Rappelons que l'autorisation de défrichement accordée le 29 Octobre 2003 à M. Chevalier pour planter des oliviers (en contravention au Plan d'Occupation des Sols de Gordes) interdit toute atteinte au sol et aux éléments de pierres sèches encore existants.

Cela semble, en outre, avoir donné des idées à d'autres propriétaires et d'autres maçons qui sont en train de démolir dans le voisinage plusieurs murs de pierres sèches bordant des chemins, et même des murs de soutènement de terrasses.



Une entreprise a détruit 60 mètres de remparts !

(Photo E. Gernet)

Le scandale est tel que "*La Provence*" a été alertée, nous a contacté parmi d'autres pour s'informer et a publié dans son édition du 17 Décembre dernier un article documenté sur le sujet (voir en pages 6 et 7). De notre côté, nous avons alerté Monsieur le Sous-Préfet d'Apt, Monsieur le Maire de Gordes et la Gendarmerie en leur demandant d'intervenir pour faire respecter la loi et sanctionner les coupables. Nous souhaitons vivement que le Parc intervienne lui aussi auprès des pouvoirs publics, et de façon vigoureuse. R.S.

# La pierre sèche sacrifiée sur l'autel du profit

Les constructions en pierres sèches sont de plus en plus victimes d'un désassemblage méthodique au profit d'un commerce lucratif. Et au détriment du paysage

Depuis 1973 que l'association Luberon Nature œuvre pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement dans le périmètre du parc naturel régional, elle est devenue une référence en la matière. Et un empêcheur de défigurer en rond. Presque trente ans après la création du Parc à laquelle elle a d'ailleurs contribué, l'association vient de soulever un lièvre. Et, dans la foulée, ne serait pas fâchée si elle pouvait accrocher à son tableau de chasse quelques citoyens indolents qui, profitant de l'engouement actuel pour la pierre sèche, n'hésitent pas à saccager ce patrimoine

pour revendre, au prix fort, des pierres qui se retrouvent un peu plus tard dans la construction de certaines de ces maisons secondaires flamboyantes édifiées à prix d'or dans ce Luberon si convoité. Cela au prix d'un véritable massacre du paysage. Même si ce patrimoine ne rentre pas véritablement dans l'objet de ses recherches, Dominique Carru, archéologue au Conseil général le confirme : "On ne compte plus les bories démontées, les murs de soutènement pillés. A ce rythme-là, on va bientôt s'attaquer au mur de la Peste".

Olivier Keyser, un autre archéologue de la région ne dit pas autre chose : "On a vu disparaître certaines bergeries qui étaient de magnifiques exemples d'architecture rurale des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, à cause d'un marché de la pierre qui s'est mis en place ; des marchands de matériaux les revendent parce qu'elles sont idéales pour le bâti provençal".

## Un massacre près de Gordes

Exemple dans le secteur de Gordes, avec le quartier des Roques et des Gamques nord.

Dans ce coin de paradis sauvage aux airs de carte postale pour office de tourisme, il suffit de baisser les yeux pour se rendre compte que l'activité humaine n'a eu de cesse depuis la nuit des temps.

Ici, les plus anciennes traces visibles de la présence humaine sont offertes par les restes d'un oppidum préromain qui, selon des historiens locaux, pourrait bien être le premier lieu d'occupation du secteur. Bien plus tard, aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les hommes y ont poursuivi leurs activités, forcément agricoles, et façonné le paysage selon leurs besoins, édifiant cabanes de pierres sèches (les fameuses bories) et murs de soutè-

nement ou de séparation des parcelles qui donnent aux lieux leur personnalité unique.

On pourrait croire que tout un chacun, se sentant garant de la pérennité de ce paysage, veille jalousement sur sa conservation. Ce n'est pas forcément le cas. Il n'est pas rare, en effet, d'y croiser des véhicules tractant d'imposants chargements de pierres sèches, ou, au détour d'un chemin bordé par des murets, de constater que ceux-ci ont été fraîchement et méthodiquement désassemblés, laissant apparaître des cicatrices béantes.

L'explication de ce dépeçage organisé s'explique par sa rentabilité économique. Un riverain qui travaille dans le métier des pierres, mais qui est excédé face à cette situation, l'explique le plus simplement du monde : "Un mètre cube de pierres sèches, cela se négocie à 100 ou 150 €. Dans ces conditions, il y aura toujours un maçon peu regardant qui se servira directement à la source, c'est-à-dire sur les murs existants et massacrera le paysage".

"Tous ces murs ont une histoire, qui est aussi la nôtre, poursuit ce voisin, voilà pourquoi je m'insurge contre ces méthodes." On s'insurgerait à moins.

Jacques BOUDON

## "Ici, on a toujours déplacé les pierres, mais pas au bulldozer, ni pour les revendre"

Certains riverains sonnent l'alarme, les associations s'y mettent également, les archéologues sont concernés par ces pratiques et les gendarmes veillent au grain en multipliant les patrouilles. Le problème ne semble cependant pas en passe de se régler. Tout simplement parce qu'il n'est pas rare que certains propriétaires eux-mêmes n'hésitent pas à démailler les murets et qu'il est

difficile de vérifier ou prouver s'ils se mettent, ou non, en délicatesse avec la réglementation.

Celle-ci existe pourtant bel et bien. Dans un courrier adressé à l'association Luberon Nature, le sous-préfet d'Apt indiquait en 2003 que conformément aux dispositions du code de l'environnement, "le fait de détruire, ma-

nier ou dégrader un site inscrit" est passible de poursuites pénales. Or, depuis l'arrêt ministériel du 27 juillet 1976, l'ensemble dénommé plan de Gordes, secteur où sont perpétrées les déprédations dénoncées par Luberon Nature, est bien inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du Vaucluse.

Ailleurs, dans une autorisation de défrichement, soumise à autorisation par la Direction départementale de l'Agriculture, il est indiqué expressément que "tout commerce de pierres sèches est proscrié".

"Ces terrains sont privés, confirme l'archéologue Dominique Carru, il est donc difficile pour l'administration d'y intervenir."

C'est précisément pour cela que Luberon Nature a décidé de se mobiliser. "Nous savons bien que l'administration n'a pas forcément les moyens de se pencher sur ce problème. Il est pourtant très grave, indique Robert Soulas, le secrétaire de l'association. C'est pour cela que nous voulons soulever le problème. Pour qu'elle s'y intéresse à son tour."

Chez les riverains comme chez les associations, on en est bien conscient : depuis la nuit des temps, dans ce secteur, on a toujours déplacé des pierres. "Sauf que les occupants d'autrefois le faisaient en fonction de leurs besoins et pas pour les revendre à des prix prohibitifs, commente le riverain excédé "et pas avec des bulldozers comme on le voit aujourd'hui." Rien à redire, la remarque se tient parfaitement.

J.B.B.

## La mairie de Gordes veut rester vigilante

A la mairie de Gordes, où l'on semble moins pessimiste que du côté des riverains et des archéologues, on se dit tout de même très vigilant sur le sujet de la disparition des pierres. Pour Maurice Chabart, le maire, la situation se serait nettement améliorée ces dernières années. "Il y a eu une prise de conscience des propriétaires qui, aujourd'hui, ne font plus n'importe quoi. Les vols organisés, parfois par des maçons indolents ou des gens qui veulent se construire un muret sont moins nombreux. Mais j'engage plus que jamais ceux qui constateraient des dégradations ou des disparitions méthodiques à nous contacter. Aussitôt nous ouvrirons une enquête et nous dépêcherons un garde champêtre sur les lieux." Le maire l'indique également : il ne saurait être question pour un propriétaire de procéder à la destruction d'un édifice quel qu'il soit sans demande préalable auprès de la municipalité.



En bordure d'un chemin entre Saint-Pantaléon et Gordes. Le muret qui retenait la terre a été fraîchement dépeçé sur plusieurs mètres. Photo Cyril HELY

